

Animateur (trice) périscolaire et Centre de Loisirs H/F

La Direction de l'Éducation, service Périscolaire et Actions Educatives, accueille près de 1300 enfants dans ses centres de loisirs et 4000 sur les temps périscolaires.

Description de la mission

Nous recherchons des animateurs motivés, créatifs, sportifs, artistes... avec le goût du travail en équipe, pour les mercredis et les temps périscolaires de l'année scolaire 2018/2019.

Vos activités principales s'articulent autour des axes suivants :

- Proposer, préparer et animer des activités diversifiées en veillant à assurer la sécurité physique et affective des enfants en accord avec le projet pédagogique de la structure,
- Assurer une animation inventive et de qualité,
- Surveillance active de tous les temps et lieux susceptibles d'être occupés par les enfants.

Vos horaires de travail :

- **Pause méridienne** 12h à 13h35
- **Accueil du soir** 16h15 à 19h pour les maternels et 17h30 à 19h pour les élémentaires
- **Centre municipaux de Loisirs Mercredi** amplitude horaire de 7h30 à 19h (soit 10h maximum)
- **Centre Municipaux de Loisirs Vacances** amplitude horaire de 7h30 à 19h (soit 10h maximum)

Description du profil

- Titulaire du BAFA et/ou avec une expérience d'encadrement d'enfants.

Qualités requises

- A l'écoute, disponible et en dialogue permanent avec les enfants,
- Rigoureux dans le respect des horaires et dans l'application des règles de la vie collective.

Condition de recrutement

- Taux horaire pour les centres municipaux de loisirs est de 10,15€/heure pour les titulaires du BAFA ou 9,88€/heure pour les non-titulaires du BAFA.
- Taux horaire pour l'accueil du matin, la pause méridienne et l'accueil du soir est de 11,49€/heure

Transmettre votre lettre de motivation et curriculum vitae récent à l'attention de Monsieur Le Maire en précisant dans l'objet "animateur pour les mercredis et temps périscolaires" à l'adresse ci-dessous :

marion.boitel@ville-antony.fr